

Un pas vers l'« égalité des dotations initiales » : vers une « existence bien vécue »  
par **Guillaume Mathelier**, Docteur en Sciences politiques (Université de Genève),  
Colloque OFCE : Journée sur le revenu d'existence, 13 octobre 2016

## A- Pouvoir exister

Selon le philosophe Merleau-Ponty, « l'existence au sens moderne, c'est le mouvement par lequel l'homme est au monde, s'engage dans une situation physique et sociale qui devient son point de vue sur le monde » (Merleau-Ponty, 1947, pp. 124-125). En ce sens, l'individu en tant que nous l'appelons, « la plus petite unité de sens moral » (Mathelier, 2011) trouve sa place dans le monde objectif dans lequel il communique, pense et agit. Il transforme le monde par son activité, se transforme et transforme les autres individus par ses actions. Selon John R. Searle dans La construction de la réalité sociale, le monde objectif pourrait correspondre à ce qu'il définit comme « le réalisme externe » à cette réalité ontologique qui « existe indépendamment de la représentation que nous en avons » (Searle, 1998, p. 194). L'individu agit alors sur cette réalité à travers ses propres représentations. Ainsi, « les êtres humains disposent de toute une série de manières liées entre elles d'accéder à des caractéristiques du monde et de se les représenter » (Searle, 1998, p. 194). Ces représentations, terme générique qu'il donne, sont tout autant ce qui dépend de la perception de la pensée, du langage, des croyances que du désir. Elles sont des attributs de l'être humain et sont constitutives dans leur complexité cognitive, de l'existence même de l'individu. Ces représentations sont des points de vue singuliers et donc subjectifs sur le monde (Searle, 1998, p. 225)<sup>1</sup>.

Et le champ de son existence ne dépend pas que de la sphère économique dans laquelle il peut agir dans le monde du travail mais aussi de sa sphère privée dans laquelle il se réalise ou dans la sphère publique où il peut s'engager pour la Cité. Cette vision s'affirme notamment contre les *économistes* (en tant qu'idée ou idéologie politique et non comme métier de

---

<sup>1</sup> Selon l'auteur, « toute représentation a une forme aspectuelle ». Ainsi, « elle représente sa cible sous certains aspects et pas sous d'autres ». Searle conclut que « c'est seulement à partir d'un certain point de vue que nous représentons la réalité ; mais la réalité ontologiquement objective n'a pas quant à elle, de point de vue

recherche et donc mis par précaution ici en *italique*) qui focalisent leur conception sur une vision de l'individu, étriquée sur la pure rationalité utilitariste, étroite par nature. Non seulement, les *économistes* réduisent le champ motivationnel des individus à la seule utilité rationnelle qui ouvre à la concurrence généralisée mais encore ils le prennent en compte (à notre sens paradoxalement) pour réduire la réalité objective à travers « une logique normative générale ». Selon Pierre Dardot et Christian Laval dans leur analyse de l'idée des Biens communs (*Commons*), « nous sommes à l'époque du *cosmo-capitalisme*, dans lequel, bien au-delà de la sphère du travail, les institutions, les activités, les temps de vie sont soumis à une logique normative générale qui les façonne et les réoriente selon les buts et les rythmes de l'accumulation du capital » (Dardot & Laval, 2015, p. 12). Selon leur diagnostic, « c'est ce système de normes qui alimente aujourd'hui la guerre économique généralisée, qui soutient le pouvoir de la finance de marché, qui engendre les inégalités croissantes et la vulnérabilité sociale du plus grand nombre, qui accélère la sortie de la démocratie » (Dardot & Laval, 2015, p. 12). D'une définition étriquée et surtout fautive de l'individu naît donc des systèmes économiques, politiques et sociaux faux. La réalité de l'individu n'étant pas *prise au sérieux*, les représentations institutionnelles « dérivées » (Searle, 1998, p. 195)<sup>2</sup> ne serait pas réalistes non plus. Nous dirions dans notre grammaire conceptuelle qu'elles ne sont pas *adéquates*. Les systèmes motivationnels de l'individu sont bien plus complexes, le monde dans lequel il vit aussi.

C'est en partie pour répondre à ces enjeux de complexité que nous entreprenons de poser une acception plus complexe de la distribution des ressources socio-économiques. Nous défendons un modèle de *juste distribution adéquate* des ressources socio-économiques et plus particulièrement ce que nous entendons être normativement la meilleure réponse : *l'égalité des dotations initiales*. Ce modèle inclut la réflexion sur la mise en place d'un Revenu d'existence universel et donné sans condition mais le juge insuffisant pour répondre à la complexité des enjeux philosophiques et politiques posés dans une perspective réaliste.

Dans cet article, nous défendons dans un premier temps l'idée principale de *juste distribution adéquate* des ressources socio-économiques autour des postulats et principes qui la construisent. Nous détaillerons ensuite l'objectif philosophique et politique qu'entend

---

<sup>2</sup> Au sens de Searle, une représentation dérivée découle d'une représentation *intrinsèque* qui se matérialise dans des objets plus concrets (cartes, schémas...), ou dans des phrases.

poursuivre la *juste distribution adéquate* à travers l'idée que nous nommerons « existence bien vécue ». Enfin, nous affirmerons en quoi *l'égalité des dotations initiales* comme mécanisme distributif complexe entend assurer à *l'individu bénéficiaire* la garantie d'une « existence bien vécue ».

## **B- L'idée principale de juste distribution adéquate des ressources socio-économiques**

### **1-1 Deux principes de départ** (Mathelier, 2011)

Nous situons notre réflexion dans le cadre de la théorie normative. Les principes et postulats que nous donnerons dès maintenant sont certes critiquables mais nous les prenons comme présupposés de notre vision du monde comme pourrait l'écrire Searle.

Le débat contemporain en théorie politique propose souvent de penser la liberté et l'égalité soit en les opposant, soit au contraire en essayant de les rapprocher théoriquement. Notre façon d'amener le débat est tout autre. Nous postulons qu'il existe pour penser la justice distributive des ressources socio-économiques, deux grands principes bien plus généraux et abstraits et que tout ce qui en découle théoriquement ne constituerait que des paramétrisations de ces deux principes. Il convient de les énoncer en ces termes :

**Premier principe** : il existe un principe ontologique qui implique de penser l'individu dans ses dynamiques *endogènes* et *exogènes*. (ce principe est prioritaire sur le second pour définir une distribution normativement *juste* et *adéquate*)

**Paramètre** : il détermine la nature de *l'individu bénéficiaire* pris comme concept médiateur entre la nature réelle de l'individu et la distribution adaptée qu'il doit recevoir

**Second principe** : il existe un principe de distribution des ressources socio-économiques qui implique la notion de *temps de distribution*

**Paramètre** : il engendre des conséquences sur le type de distribution, soit on redistribue (ce que nous identifions comme une distribution des ressources socio-économiques *a posteriori*) soit on distribue (ce que nous identifions comme une distribution des ressources socio-économiques *a priori*). (Note : une distribution *a priori* peut coexister avec une redistribution et inversement, ce qui indiquerait que la prise en compte de la distribution des

ressources socio-économique est alors plus exhaustive dans sa prise en considération et constituerait dans ce cas ce que nous identifions comme une forme d'*insistance*)

### **1-2 Principe ontologique : prendre au sérieux l'individu**

Un des enjeux premiers de la réflexion en matière de justice sociale se retrouve notamment dans l'analyse de Catherine Audard qui illustre bien à notre sens la réflexion que nous devons mener au sujet de l'individualité moderne et des conséquences de cette étude :

*La plus grande transformation qu'a subie l'individualité moderne est le fait de devoir négocier elle-même ses conflits de valeurs, ses choix de vie, de l'intérieur, sans pouvoir reporter cette responsabilité sur un autre : religion, communauté, État, etc. Le pluralisme des valeurs n'est pas seulement une réalité sociale ou politique, c'est aussi une expérience intérieure de l'individu, de ses identités multiples. Les conflits internes de l'individu sont susceptibles d'être négociés et surmontés par l'individu lui-même, qui est alors compris non de manière « atomisée » ou « monologique », mais en constante interaction avec ses divers contextes d'identification grâce à l'existence d'une base publique de justification qui est la caractéristique centrale de la démocratie (Audard, 2009, p. 473).*

Voici exposé l'un des enjeux contemporains de la réflexion sur la justice sociale. Nous l'interprétons ainsi autour de l'idée que l'individu est animé tant par des *variables endogènes* qui caractérisent son intériorité et les « représentations » qui en découlent que par des *variables exogènes* qui lui donnent conjointement les moyens de son action et qui se trouvent matérialisés dans la réalité du monde objectif (Searle, 1998, p. 195)<sup>3</sup>. De ce point, nous considérons que notre apport théorique est non seulement *individualiste* (qui *prend au sérieux* la nature complexe de l'individu) mais aussi *contextualiste* (qui *prend au sérieux* la nature complexe de la réalité du monde objectif dans lequel ses représentations sont déterminées). Cela constitue selon nous les deux faces d'une même pièce de monnaie avec un double enjeu qui en découle pour la justice sociale en général et la distribution des ressources socio-économiques en particulier : 1) il est nécessaire de « réincarner » l'individu

---

<sup>3</sup> L'individu produit ses représentations dans un contexte qui lui préexiste. Selon Searle, « les efforts que font les humains pour parvenir à des représentations vraies de la réalité sont influencés par toutes sortes de facteurs – culturels, économiques, psychologiques, et ainsi de suite. L'objectivité épistémologique complète est difficile, parfois impossible, parce que les recherches que nous menons se font toujours d'un certain point de vue, motivées par toutes sortes de facteurs personnels, et dans un certain contexte culturel et historique »

de la distribution dans sa réalité sociale, mais aussi 2) d'inscrire ses choix dans la réflexion autour de son intériorité. Ce qui est sûr, c'est que nous entendons sortir de la doctrine de l'individu pris comme agent solitaire, atomisé et simplement utilitariste des *économistes*. Cet individu est statistique et constitue un mythe qui nie la réalité. Cet individu serait caractérisé par une « vie à l'état nu » (le Blanc, *Vies ordinaires, vies précaires*, 2007, pp. 29-31).

### 1-2-1 Défendre une perspective réaliste

Le principe ontologique nous permet donc d'inscrire l'individu dans la réalité du monde objectif en tant qu'être sensible au contexte et pensant. Sans cette réflexion, nous affirmons qu'une distribution pourrait certes être *juste* sur le plan normatif mais en revanche *non-adéquate*. Or dans une perspective que nous entendons réaliste, il est nécessaire de rendre la réflexion philosophique compatible avec la réalité du monde objectif. Faire preuve de réalisme impose au philosophe politique de ne pas se retirer du monde, c'est-à-dire de ne pas s'extraire de la prise en compte du contexte réel qui entoure l'individu et ses actions et qui permet ses représentations. Le simplisme ontologique nuit gravement à l'efficacité des politiques publiques et nous devons comme le suggère Edgar Morin tenter de développer une pensée complexe (Morin, 2005, p. 134)<sup>4</sup>. Un monde préexiste déjà à chaque nouvelle théorie politique posée par un auteur X ou Y. Nous nous inscrivons à ce titre dans la lignée de Geuss par exemple (Geuss, 2008, p. 9)<sup>5</sup>. C'est ainsi que nous justifions les deux postulats suivants qui complètent la définition du principe ontologique :

---

<sup>4</sup> Edgar Morin défend cette position de recherche sur la complexité : « Je suis à la recherche d'une possibilité de penser à travers la complication (c'est-à-dire les interrétroactions innombrables), à travers les incertitudes et à travers les contradictions. Je ne me reconnais en rien quand on dit que je pose l'antinomie entre la simplicité absolue et la complexité parfaite. Car pour moi, tout d'abord, l'idée de complexité comporte l'imperfection puisqu'elle comporte l'incertitude et la reconnaissance de l'irréductible. (...) la simplification est nécessaire, mais elle doit être relativisée. C'est-à-dire que j'accepte la réduction consciente qu'elle est réduction, et non la réduction arrogante qui croit posséder la vérité simple, derrière l'apparente multiplicité et complexité des choses ».

<sup>5</sup> Pour Geuss, la philosophie politique se doit d'être réaliste. Selon l'auteur, « that means, roughly speaking that it must start from and be concerned in the first instance not with how people ought ideally (or ought « rationally ») to act, what they ought to desire, or value, the kind of people they ought to be, etc., but rather, with the way of social, economic, political, etc., institutions actually operate in some society at some given time, and what really does move human beings to act in given circumstances ».

**Premier postulat** : *L'individu est enchâssé dans la **complexité** et se caractérise par des **variables endogènes** (sur le plan cognitif) et **exogènes** (sur le contexte qui l'entoure) que l'on doit prendre au sérieux.*

L'individu « ne tombe pas du ciel », il n'est pas non plus « une île ». Il est enchâssé dans une réalité qui le rend complexe sur le plan cognitif et sur le plan contextuel. Il en découle qu'il est nécessaire de dépasser la notion simpliste de l'individu qui en ferait un acteur désincarné de la société. Mais en même temps, prendre ne compte la réalité ne doit pas pour autant signifier oublier l'idéal normatif. Pour cette raison, le recours à la notion de concept interprétatif comme l'entend Ronald Dworkin trouve un écho favorable à notre objectif de réalisme.

#### *1-2-2 l'individu bénéficiaire comme concept interprétatif*

Dans la pensée juridique de Dworkin, le juge doit non seulement prendre en compte la norme, le corpus doctrinaire et théorique mais également la jurisprudence ce qui fait de la décision l'émanation d'une « structure complexe d'interprétation » (Policar, 2015, p. 46)<sup>6</sup>. Le but est donc de créer une médiation en la réalité du monde objectif et ses « représentations » et le cadre normatif. Cette « structure complexe d'interprétation » est par nature créative de sens et est inhérente à l'individu dans sa relation au monde. Nous pourrions reprendre ici la définition de la créativité donnée par Guillaume le Blanc : « La créativité désigne l'opération personnelle de réalisation de la norme prescrite » (le Blanc, *Vies ordinaires, vies précaires*, 2007, p. 42). En cela, « elle est un détournement subjectif de la norme en vue de sa réalisation » (le Blanc, *Vies ordinaires, vies précaires*, 2007, p. 42). La créativité est finalement un avatar des « représentations » individuelles. Selon Sen, il est important de reconnaître la relation entre institutions et comportements réels des gens. Nous y reviendrons quand nous aborderons les capacités et sa critique de Rawls (Sen, *L'idée de justice*, 2012, p. 101)<sup>7</sup>.

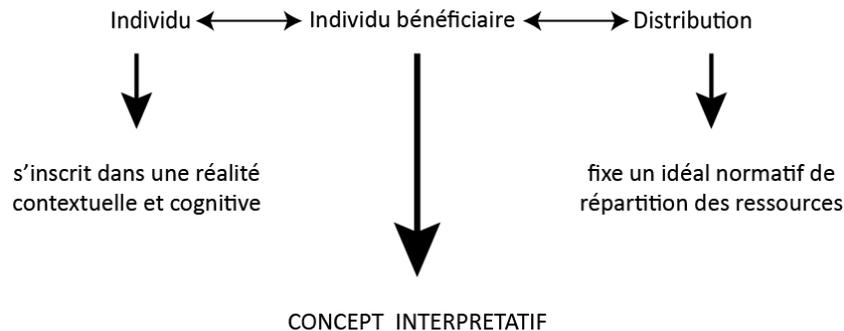
---

<sup>6</sup> Selon Policar, Dworkin réconcilie histoire et justice, en proposant « une théorie rendant compte, d'une part, de toutes les règles de droit et, d'autre part, de toutes les jurisprudences afin de les présenter sous leur meilleur jour ».

<sup>7</sup> Selon Sen, « l'approche de Rawls, développée avec une cohérence et une habileté admirables, passe bel et bien par une simplification arbitraire et radicale d'une tâche immense et multiforme : mettre en harmonie le

Nous énonçons par suite le second postulat :

**Second postulat** : nous devons pour lier l'individu et la justice sociale recourir au concept d'**individu bénéficiaire** qui agit comme un **concept interprétatif**, médiateur entre la réalité sociale de l'individu et la théorie distributive des ressources socio-économiques<sup>8</sup>.



Dans cette optique, nous avançons l'idée que l'*individu bénéficiaire* est un concept interprétatif tel qu'il est défini dans la théorie dworkinienne. En ce sens, il assure le lien essentiel à travers la démarche d'interprétation entre une réalité (la pratique sociale), et un cadre normatif. Cette interprétation conduit à fixer un nouveau cadre plus réaliste qui agit comme nouveau cadre normatif mais ne constitue humblement que la meilleure réponse pour

---

fonctionnement des principes de justice et le comportement réels des gens tâche qui est au cœur du raisonnement pratique sur la justice sociale ». Il ajoute que « c'est regrettable, car la relation entre institutions et comportement réels des individus a nécessairement une importance cruciale pour toute théorie de la justice qui se propose de guider le choix social ».

<sup>8</sup> Notre constat est qu'il est nécessaire de faire coïncider davantage la nature de l'individu avec la justice sociale. La distribution que reçoit l'individu le transforme en ce que nous appelons un individu bénéficiaire. Ce concept est central dans notre proposition, car il représente le lien entre la réalité du monde objectif et la proposition normative. Il est un médiateur entre la nature d'un individu lambda et la distribution idéale que devraient recevoir les individus. Construire un individu bénéficiaire impose en même temps une réduction de la complexité et une prise en compte. « Réduction », car il est nécessaire de trouver un niveau de généralisation acceptable pour éviter de tomber dans du pur sélectivisme où chaque cas est différent et doit être traité différemment. « Prise en compte », car ce n'est pas une proposition qui part d'un contexte zéro et d'un individu mythifié ni de l'ontologie d'un individu hors du monde. Cela nous amène à présenter notre second postulat.

un moment donné (la réalité du monde objectif est dynamique notamment grâce à la créativité représentationnelle). Il est pourtant nécessaire de fixer un cadre pour ce moment donné, un « équilibre précaire » (Policar, 2015, p. 46) – comme l’est la décision finale d’un juge dans la théorie dworkinienne sinon rien ne peut exister de façon stable – qui s’incarne par exemple dans une nouvelle politique publique et un nouveau cadre normatif (qui par essence devient à son tour une part du contexte historique et juridique). Il convient donc par conséquence d’offrir de la complexité à nos réponses en matière de justice sociale et nous jugeons nécessaire et utile de donner des preuves intellectuelles de réalisme et donc d’*adéquation* aux enjeux distributifs.

### **1-3 Principe de distribution : préférence pour une distribution a priori**

Nous privilégions en matière de distribution ce que nous nommons une distribution *a priori*. Nous posons comme idée que plus une distribution est proche de la promesse de base de la démocratie soit de l’égalité des droits, plus elle est *juste*. En ce sens, nous entendons que si les droits sont égaux, il est nécessaire que pour leur réalisation effective, le débat soit posé en termes d’égalité et de dérivé théorique de l’égalité des droits. Pour nous donc, une proposition *juste* est avant tout une proposition théorique qui affirme sans ambiguïté une perspective égalitaire.

Ce type de distribution entend reposer sur deux principes. Premièrement, la distribution *a priori* qui prolonge la promesse de l’égalité des droits. Deuxièmement, l’universalité de la distribution qui dans le même esprit découle de la promesse constitutionnelle des droits de l’Homme. De plus, nous nous sentons proche du raisonnement de la philosophe américaine Nancy Fraser qui défend une position en faveur des remèdes transformateurs. Nous inscrirons notre proposition théorique finale précisément dans cet objectif. La raison essentielle de ce choix est la recherche d’une solution de type universaliste (comme l’est l’égalité des droits) qui ne permet pas uniquement en théorie, mais dans les faits de réduire idéalement la différenciation économique des individus et donc leur stigmatisation dans la société à la base. Nancy Fraser prend pour exemple socio-économique celui de la classe exploitée. Selon l’auteure les programmes de l’État-providence libéral basés sur un mécanisme assurantiel social, sur l’assistance sociale « fondée sur la vérification des ressources » (Fraser, 2005, p. 33) et qui « fournit une aide ciblée à l’armée de réserve des chômeurs et des personnes en sous-emploi », a une tendance, même si ce n’est pas le but premier, à renforcer la

différenciation de classe : « Loin d'abolir la différenciation de classe, ces corrections la renforcent et la reconfigurent » (Fraser, 2005, p. 33). Cela rejoint les pistes de Bruno Palier sur l'investissement social (Esping-Andersen & Palier, 2008, p. 14) qu'il oppose au « rafistolage » permanent des États-providence.

Nancy Fraser ajoute à cela que les remèdes de types correctifs fournissent certes « une aide matérielle nécessaire, mais ils contribuent également à cimenter des différenciations qui peuvent mener à l'affrontement » (Fraser, 2005, p. 33). Nous retrouvons ensuite la problématique temporelle dans le fait que les réaménagements se multiplient sans fin sans au final remettre en cause la structure profonde de l'injustice socio-économique (Fraser, 2005, p. 33). Pire, les principes des politiques publiques ne sont plus lisibles et l'action politique peut s'en retrouver grandement affaiblie. Nous rangeons les remèdes transformateurs dans notre thèse du côté de la distribution *a priori*, quand les remèdes correcteurs interviennent comme des distributions *a posteriori*. Nous ne rejetons pas les seconds mais nous affirmons une *primauté distributive* aux premiers.

#### **1-4 Conclusions intermédiaires**

Dans ce premier paragraphe, nous entendions donner une justification normative de notre proposition.

##### **Nous résumons maintenant notre démarche comme suit :**

1. Nous nous inscrivons dans un idéal d'égalité et de transformation
2. Notre position de recherche est réaliste, car elle prend au sérieux la complexité cognitive et contextuelle de l'individu et développe le concept interprétatif d'*individu bénéficiaire* pour y répondre
3. Notre proposition est l'*égalité des dotations initiales* qui est selon nous, la meilleure interprétation d'une *juste distribution adéquate* des ressources socio-économiques et qui est :
  - une proposition *individualiste et contextualiste*
  - une distribution qui donne la *primauté distributive* (c'est-à-dire qui focalise sur une procédure de distribution en priorité) à une procédure distributive *a priori*.

Avant de détailler notre modèle plus précisément, nous décidons inscrire notre proposition future dans un objectif philosophique et politique bien identifié : l'idée d'une « existence bien vécue ».

## C- Au profit d'un objectif philosophique et politique : une « existence bien vécue »

### 1-1 Garantir une « existence bien vécue »

Une distribution *a priori* pour un individu dont la complexité est prise au sérieux oui ! Mais pour quel objectif ? A notre sens, l'objectif est de défendre l'idée que l'individu entend mener pour lui-même « une existence bien vécue », c'est-à-dire une existence en tant qu'être humain qui l'amène à faire ses choix en toute conscience et en possession des moyens pour le faire. Un individu ne devient libre que s'il peut faire ses choix de vie dans les meilleures conditions. Rien ne dit que ses choix seront en définitive les meilleurs car ceci est un autre débat. En effet, nous n'entendons pas dire quels sont les meilleurs choix de vie mais nous prétendons qu'il est nécessaire, en toute neutralité, d'offrir les meilleures conditions possibles pour les faire. Nous rejoignons en cela l'idée que défend Ronald Dworkin sur l'égalité d'attention en ces termes :

*Le principe de l'importance égale n'affirme pas que tous les êtres humains sont identiques ou qu'ils sont égaux sous quelque rapport que ce soit : il ne dit pas que tous sont également rationnels, ni qu'ils sont tous bons, ni que les existences qu'ils créent possèdent une valeur égale. L'égalité dont il est question ici n'est pas liée à telle ou telle propriété que les personnes pourraient posséder, mais exclusivement à l'importance qui s'attache à ce que leurs existences débouchent sur quelque chose au lieu d'être gaspillées (Dworkin, 2008, p. 49).*

À cet égard, elle n'est pas tant un attribut de l'individu, mais une façon dont doit le traiter par exemple un gouvernement. Nous la nommerons pour clarifier égalité non attributive en ce sens qu'elle n'est pas un attribut de l'individu, mais cette façon dont on (un gouvernement X par exemple) doit le considérer. Pour nous l'idée d'« existence bien vécue » est bien de cette nature. Dworkin lie cette égale attention à une proposition de distribution – l'égalité des ressources – prise comme la meilleure interprétation de l'idéal d'égale attention dans sa forme distributive. Il fait de l'égale attention la vertu souveraine de la justice sociale dont tout dérive théoriquement.

L'analyse de Guillaume le Blanc sur l'opposition entre vies ordinaires et vies précaires nous permet aussi de définir l'objectif d'« existence bien vécue ». C'est une lutte contre la vulnérabilité sociale des individus et de leurs existences qui impose de mettre en œuvre à l'intérieur des logiques sociales, des moyens concrets soutenus par des principes philosophiques (le Blanc, Vies ordinaires, vies précaires , 2007, p. 102). Selon l'auteur dans Que faire de notre vulnérabilité ? se trouve sous-jacent un lien fort avec l'idée de Droit de cité

qui crée un *dehors* et un *dedans*. Les exclus sont vulnérables et se retrouvent par conséquence en *dehors*. Nous dirions qu'ils ne peuvent pas mener une « existence bien vécue » car les « vies exclues sont des vies que nous peinons à appréhender comme des vies pleinement normales, c'est-à-dire comme des vies dont le potentiel d'humanité est *malgré tout* réalisé » (le Blanc, Que faire de notre vulnérabilité ? , 2011, p. 27). Une vie ordinaire doit permettre la réalisation d'une « existence bien vécue » avec le potentiel d'humanité.

L'analyse de Guillaume le Blanc vise par ailleurs une perspective réaliste et complexe dans le sens où la précarité n'est pas envisagée que par un seul indicateur. La précarité se définit selon l'auteur par la fragilisation d'au moins une des trois capacités fondamentales sans laquelle il n'existe pas de vie humaine : la pauvreté, la marginalité et le mépris. La question du revenu interviendrait dans la première de ces capacités fondamentales, la pauvreté. La précarité affaiblit la capacité de « représentations » sur le monde en fragilisant « les assises matérielles, pragmatiques ou symboliques » (le Blanc, Vies ordinaires, vies précaires , 2007, p. 103)<sup>9</sup>. On entend bien que si la perspective est complexe, le seul angle de la lutte contre la pauvreté en termes monétaires constituerait une vision simpliste d'une distribution *adéquate*<sup>10</sup>. Nous y reviendrons.

Dans cet esprit, nous défendons l'idée d'« existence bien vécue ». Mais que recouvre-cette « représentation » au-delà de l'idéal ? Dans un contexte préexistant ? Parler d'existence aujourd'hui ramène systématiquement à une discussion sur le Revenu d'existence<sup>11</sup> (ou à

---

<sup>9</sup> Selon le Blanc : « Si une vie précaire est le plus souvent mal assise, peinant à se déployer dans les trois registres de la possession, de l'action et de la narration, il reste que l'entrée dans la précarité est, en règle générale, caractérisée par le saccage de l'un de ces registres, dont l'effondrement peut alors retentir sur les autres capacités ». Il ajoute qu' « il existe ainsi trois entrées dans la précarité, par la misère, la marginalité et le mépris social, selon que ce sont les propriétés sociales, les dispositions à l'action ou les compétences verbales qui sont frappées de discrédit ».

<sup>10</sup> Il est intéressant de noter de façon critique, que le seul critère/indicateur aujourd'hui retenu pour fixer les financements de la Politique de la ville en France a été la pauvreté au mépris d'autres critères qui au-delà de la situation financière des individus sur une zone donnée peuvent rendre les vies des individus précaires à plein d'autres titres. L'action publique qui découle ensuite de cette mono-critérisation *peut* en revanche suivant les politiques publiques locales améliorer le sort des individus au-delà de ce seul critère. Cette vision nous apparaît pourtant d'un point réaliste très restrictif et simpliste.

<sup>11</sup> Selon l'association pour la promotion d'un Revenu d'existence, le BIEN (Basic income earth network), « a basic income is an income unconditionally granted to all on an individual basis, without means test or work

d'autres mécanismes similaires qui diffèrent souvent par le nom mais dont l'objectif de base est un *revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie*).

## **1-2 Revenu, Capabilités et « existence bien vécue »**

Cela suffit-il pour répondre à l'idée d'« existence bien vécue » ? En partie oui, car un revenu qui serait donné à tous, sans conditions de ressources et de façon universelle est bien une distribution des ressources *a priori*. Mais non, car le mécanisme de distribution reste trop « simple » et n'est pas *adéquate* dans son approche de l'« existence bien vécue ». Le Revenu d'existence ne suffit donc pas pour répondre aux objectifs que nous nous sommes assignés. Il apparaît par exemple nécessaire dans une perspective réaliste de ne pas laisser de côté la réflexion sur les institutions et sur la définition que l'on donne de l'Etat. Selon Jacques Donzelot par exemple, l'État doit prendre la forme d'un État qui rend capable (Donzelot, 2007, p. 87 et ss)<sup>12</sup>. L'Etat qui rend « capable » pourrait être selon nous l'Etat qui *prend au sérieux*, dans l'égale attention qu'il porte aux *individus bénéficiaires*, les capabilités au sens qu'en donne Amartya Sen. Il ne serait plus uniquement question de revenu ici mais de conditions d'existence qui donnent la liberté réelle aux individus de se développer dans la réalité du monde objectif. Cette réflexion au-delà de l'idée du *juste* oriente la recherche d'*adéquation*. Il serait ainsi – selon notre acception de *juste distribution adéquate* – contre-productif d'opposer capabilités et revenus. Selon Sen :

*La méthode de la capacité a quelque chose à apporter tant à l'évaluation du bien-être qu'à celle de la liberté. Si l'on commence par la première relation, l'approche du bien-être par la capacité diffère de la concentration*

---

requirement. It is a form of minimum income guarantee that differs from those that now exist in various European countries in three important ways : it is being paid to individual rather than households, it is paid irrespective of any income from other sources, it is paid without requiring the performance of any work or the willingness to accept a job if offered »

<sup>12</sup> Dans cet article, Donzelot propose une troisième voie, entre un Etat providence devenu inefficace à corriger les injustices et un Etat minimal prôné par les libéraux. Pour lui, une des clés de la solidarité est un retour et un encouragement en faveur des valeurs de civisme : « Faciliter ainsi le civisme ne peut qu'orienter chacun dans le souci de l'avenir de la société à laquelle il appartient au lieu qu'il attende de celle-ci la seule protection de son existence séparée », p 108.

traditionnelle sur l'aisance économique (sous la forme de revenu réel, des niveaux de consommation, etc.) à deux titres importants : (1) elle transfère le centre d'intérêt de l'espace des moyens (biens et ressources) à celui des fonctionnements qui sont perçus comme les éléments constitutifs du bien-être humain ; et (2) elle permet — sans en faire une obligation — de prendre en considération l'ensemble constitué par les vecteurs de fonctionnement possibles entre lesquels la personne peut choisir. L'« ensemble capacité » peut être interprété comme la liberté globale dont elle jouit d'œuvrer pour son bien-être (Sen, Repenser l'inégalité, 2000, p. 212).

Une mauvaise lecture de Sen pourrait en revanche nous amener à penser que seules les libertés à se réaliser comptent comme dans ce passage. Or ce n'est pas le cas. Nous considérons qu'un revenu issu d'une distribution *a priori* aurait de meilleures chances d'aider au développement des capacités des *individus bénéficiaires* tout en pensant que les capacités n'apparaissent pas toujours liées à la question des ressources. Sen dans sa critique de Rawls, fait preuve de réalisme à cet égard et pose une question essentielle : « si le caractère *juste* de ce qui se passe dans une société dépend d'une combinaison de traits institutionnels et de caractéristiques comportementales concrètes, ainsi que d'autres influences qui déterminent les réalisations sociales, est-il possible de définir des institutions « *justes* » pour cette société sans les rendre dépendantes des comportements réels ? » (Sen, L'idée de justice, 2012, p. 100). Il ajoute que « la simple acception de certains principes en tant que conception politique de la justice appropriée ne résout pas ce problème si tant est que l'on cherche une théorie de la justice un tant soit peu utilisable pour guider les choix des institutions dans les sociétés réelles » (Sen, L'idée de justice, 2012, p. 100).

Cette position est conforme à l'impératif d'une réponse réaliste aux enjeux de justice sociale. Nous situons en revanche ce que dit Sen avec plus de précision dans la recherche d'*adéquation* en dissociant cet enjeu du *juste*. Etre *adéquate* devient pour nous un objectif distinct du *juste*. Une institution peut être *juste* dans sa procédure de distribution (l'égalité par exemple) tout en ne répondant pas à l'*adéquation* (prendre au sérieux les comportements réels des gens par exemple). Inversement, le summum de l'*adéquation* serait du pur sélectivisme illustré par une réponse individuelle à chaque individu pris à part. Cette position extrême s'avèrerait inapplicable en société sans déployer des moyens considérables mais ne serait pas non plus *juste* car elle ne reposerait sur aucune procédure commune pour les uns et les autres. Un entre-deux existe pourtant si l'on fait cette analyse honnêtement dans l'affectation équitable des ressources qui non seulement repose sur une procédure compensatrice par exemple mais également sur une modulation en raison d'une situation

particulière (le cas des tarifs sociaux ou du quotient familial par exemple). Cela ne contredit pas Sen dans le sens où il semblerait à la lecture de sa critique de Rawls ci-dessus qu'il pourrait inclure l'*adéquation* dans l'idée du *juste*. Nous en faisons pourtant clairement un élément à part et un objectif dissocié pour une distribution idéale.

Nous prolongeons la critique que Sen fait de Rawls. A l'inverse des *économistes* ou d'une lecture trop simpliste de Rawls, il n'est pas toujours possible de convertir les ressources en capacités. Sen en donne une analyse très fine notamment dans sa définition de la « pauvreté comme privation de capacités » (Sen, *L'idée de justice*, 2012, p. 311)<sup>13</sup>. L'approche de Sen est en ce sens éloigné d'une part du (supposé ?)<sup>14</sup> ressourcisme rawlsien mais aussi de l'analyse par voie de conséquence que constitue le conversionnisme prôné notamment par les *économistes*. Contre une vision ressourciste et conversionniste qui estimerait que seul le revenu compte et pourrait être converti ainsi en capacités mais aussi contre une vision simpliste du capabilisme qui ne verrait dans l'action publique et la réflexion philosophique que la focalisation sur la garantie des libertés réelles et de la capacité d'agir, nous pensons qu'il est possible d'opérer une synthèse comme l'évoque Alain Renault entre le « bien-être » du ressourcisme et « l'être-bien » du capabilisme (Renault, 2013, pp. 295-296).

### **1-3 Dépasser l'hyperfocalisation monétaire de la justice sociale**

En prenant ce chemin, nous poursuivons l'idée qu'il est nécessaire d'offrir plus de clarté dans le fait que l'objectif de garantir une « existence bien vécue » demande de dépasser théoriquement et concrètement dans l'action publique la seule allocation d'une distribution dans un sens monétaire dont le revenu serait le seul indicateur de bien-être d'un individu et la limitation théorique à cet objectif de bien-être. Si nous considérons que le Revenu d'existence par exemple est une condition nécessaire pour garantir une « existence bien vécue », nous affirmons qu'elle est non suffisante. En ce sens, nous devons élargir notre pensée au-delà de l'hyperfocalisation monétaire de la question de la justice sociale dans son volet distributif. D'autres enjeux seraient donc à intégrer dans une perspective réaliste de la

---

<sup>13</sup> Selon Sen, « divers types de contingences provoquent des variations dans la conversion du revenu en modes de vie accessibles » comme l'hétérogénéité personnelle, la diversité des environnements physiques, la variété des climats sociaux, les différences de perspectives relationnelles.

<sup>14</sup> Nous n'entamerons pas cette discussion ici et préférons laisser la porte ouverte à cette position.

distribution entendue comme *juste* et *adéquate*. La réflexion autour de la notion et de la réalité du service public, de la garantie de Commons (avoir une eau et un air de qualité libre et égal d'accès), ou les réflexions en général dans le champ de la justice environnementale sont autant d'aspect qui non seulement entre dans une perspective distributive non-monnaire pour l'individu mais encore qui sont essentiels à la garantie d'une « existence bien vécue ». Comme l'affirme Sen en critiquant le conversionnisme « ce que permet de faire un revenu donné dépend aussi du contexte environnemental, dont font partie les conditions climatiques (amplitude thermique, inondation, etc.) » (Sen, L'idée de justice, 2012, p. 311). Il ajoute que « les conditions elles peuvent être améliorées par des efforts collectifs ou aggravées par la pollution ou l'épuisement des ressource naturelles » (Sen, L'idée de justice, 2012, p. 312). Mais en dépit de cela « au niveau individuel on doit plutôt les prendre comme une réalité non modifiable dans la conversion des ressources et revenus personnels en fonctionnements et en qualité de vie » (Sen, L'idée de justice, 2012, p. 312). Ce sont des mécanismes collectifs de prise de conscience et de réglementations qui permettent de préserver les ressources et de distribuer la part nécessaire de biens communs pour assurer une « existence bien vécue ». Nous proposons maintenant de donner une expression de réponse à cet objectif philosophique et politique d'une *juste distribution adéquate* des ressources socio-économiques.

#### **D- L' « Egalité des dotations initiales »**

##### **1-1 Une tentative de réponse complexe à l'enjeu de la distribution *a priori***

Nous avons privilégié la défense d'une distribution *a priori* comme étant une distribution *juste* c'est-à-dire égale selon notre acception. Au-delà de cela, nous avons dit aussi que nous devons développer de manière *adéquate* une proposition distributive qui *prend au sérieux* la complexité de l'individu – ses représentations et ses actions notamment sur le monde – et la complexité de la réalité contextuelle. Nous proposons de défendre ce que nous nommerons « l'égalité des dotations initiales » comme étant la meilleure réponse à ces objectifs. Cette proposition théorique apparaît selon nous comme la meilleure interprétation possible dérivée des objectifs philosophiques et politiques d'une *juste distribution adéquate* soucieuse de garantir une « existence bien vécue » aux *individus bénéficiaires*. Nous voyons dans ce

développement un impératif cardinal : assurer une proximité idéale entre l' « égalité des dotations initiales » et l'égalité des droits dont elle est une forme dérivée.

Nous le justifions moralement et ontologiquement comme suit : vu que la naissance n'est pas un choix mais la résultante d'une circonstance ou d'un choix proprement extérieur à notre individualité, il devient nécessaire tout autant que les Droits de l'Homme universalise notre égalité de naissance par le droit, que la distribution s'organise dans l' « égalité des dotations initiales » indépendamment d'un autre type de revenu qui serait extérieur à cette justification morale.

On entend et lit souvent que le revenu vient uniquement de l'emploi salarié pour contredire l'idée d'une distribution *a priori*. Ce raisonnement opposé souvent par les contradicteurs du Revenu d'existence est fallacieux tant la diversité des revenus en dehors du travail sont importants. C'est notamment le cas des revenus du capital par exemple ou de ceux de la redistribution dans les mécanismes de solidarité. Penser que seul le revenu de l'emploi salarié pourrait être source d'épanouissement constitue une vision réduite et simpliste.

Ce n'est donc pas tant la désacralisation du travail que nous devons viser, mais la désacralisation de l'emploi salarié et la libération des autres activités vues comme des sources concurrentes d'épanouissement. Or il est bien nécessaire d'avoir des conditions matérielles pour vivre au-delà des conditions matérielles apportées par l'emploi salarié (pour éviter l'horizon de la précarité et les difficultés que cela engendre dans son traitement social). Pour cette raison de justice sociale, nous défendons le recours à une distribution *a priori* indépendante de la sphère économique du marché de l'emploi. L'« égalité des dotations initiales » vise cet objectif. Le but n'est pas de remettre en question l'aspect essentiel d'insertion par le travail, mais de réduire la vision qui consisterait à dire qu'il n'y a que par le travail que les individus peuvent s'épanouir et d'encourager par le versement de cette distribution *a priori* des formes concurrentes d'épanouissement. Nous voyons ici une réduction de l'influence de l'utilité économique au profit notamment d'un rééquilibrage de l'utilité sociale des individus. Nous pensons par ailleurs qu'une opposition entre les deux types d'utilité est dangereuse pour l'équilibre d'une société.

Nous détaillons à présent l'« égalité des dotations initiales » autour de trois éléments : 1- la mise en place d'un Revenu d'existence ; 2- la mise en place d'un Capital d'émancipation ; 3- l'élargissement de la défense d'une « existence bien vécue » au-delà du revenu monétaire. Cette présentation en trois temps qui part de la même justification morale (proximité avec

l'égalité des droits) et du même objectif philosophique et politique (« existence bien vécue ») s'organise de la forme la plus monétaire de distribution (le Revenu d'existence) à la forme qui l'est le moins. De la forme la plus ressourciste à la forme la plus capabiliste. Mais cette organisation, non soumise à quelconque priorité lexicale, ne crée pas de différence de valeur entre les trois éléments. L'« égalité des dotations initiales » est en ce sens une réponse qui se veut complexe.

## **1-2 Assurer un Revenu d'existence : nécessaire mais non suffisant**

Nous reprenons la définition suivante du Revenu d'existence de Philippe Van Parijs :

*Allocation universelle : revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie* (Van Parijs & Vanderborght, 2005, p. 2)

Cette définition ne souffre d'aucun problème majeur prise comme moyen de distribution *a priori* et *juste*. Elle répond selon nous à l'impératif d'égalité en étant versé universellement, de proximité avec l'égalité des droits car inconditionnel et sans contrepartie. Elle est en ce sens une perspective *individualiste juste*. Van Parijs et Vanderborght la nomme Allocation universelle. Nous préférons nommer Revenu d'existence – par cohérence avec notre objectif d'« existence bien vécue » – ce revenu universel, inconditionnel et sans contrepartie.

À partir de 18 ans et de façon inconditionnelle, chaque *individu bénéficiaire* toucherait un Revenu d'existence jusqu'à sa mort. Cette somme mensualisée et déconnectée de l'emploi salarié devra se substituer au millefeuille d'aides existantes aujourd'hui et offrir plus de liberté de choix à chacun dans ses réalisations sociales. Mais s'il répond parfaitement à l'idée que l'on peut se faire d'une distribution *juste*, nous pensons qu'il n'est pas *adéquat* pour autant. En effet, un revenu égal s'il prend en compte le monde objectif risque de souffrir d'un manque d'*adéquation* au contexte. Nous revenons ainsi aux problèmes de conversion des revenus en capacités soulignés par Sen (Sen, L'idée de justice, 2012, pp. 311-312).

Nous voyons tout de même dans le cadre du ressourcisme une réponse à apporter qui valorise au-delà de l'égalité, une part équitable pour adapter le Revenu d'existence aux enjeux « localistes » dans un sens proche de l'esprit de Local justice de Jon Elster. L'esprit de la « local justice » ne se limite non seulement pas à imaginer qu'un seul principe puisse tout régir, mais

aussi prévoit de développer des procédures particulières, c'est-à-dire des versions opérationnelles des principes (Elster, 1992, p. 63)<sup>15</sup>

Nous complétons par conséquent notre proposition par un revenu complémentaire qui prendrait en compte les disparités territoriales notamment liées au coût de la vie (coût des besoins alimentaires de base, des biens communs comme l'eau et de l'habitat). Dans le contexte français par exemple, la décentralisation deviendrait un outil institutionnel capital pour réussir à adjoindre à l'égalité du revenu de base un mécanisme équitable propre aux réalités des territoires (notamment à travers les indicateurs objectifs de coût de la vie). Le Revenu d'existence dans le mécanisme d'« égalité des dotations initiales » devient davantage en ce sens un élément d'une *distribution juste et adéquate*. *Juste*, car il valorise l'égalité pour tous. *Adéquate*, car il répond économiquement à la réalité effective et vécue des citoyens dans leurs bassins de vie.

Le Revenu d'existence amélioré et augmenté de la part équitable doit répondre prioritairement (ce qui permet notamment de mener une vie humaine digne comme se nourrir et se loger) selon nous aux besoins fondamentaux comme se nourrir et se loger en priorité. Il doit agir comme une réponse à la lutte contre la misère sociale que décrit le Blanc indépendante de l'emploi salarié. En l'ancrant au plus proche de l'égalité des droits, cela impliquerait que de le retirer reviendrait de façon *injuste* à réduire l'égalité des droits de manière fondamentale. Cela sera considéré comme un refus de la promesse constitutionnelle. Il est nécessaire de fournir cet argument car il est consubstantiel de l'idée même d'une existence qui selon notre justification morale a émergé au monde sans notre accord (nous n'avons pas choisi de naître). Une autre piste doit être envisagée pourtant pour répondre à notre justification morale. Nous la matérialisons dans le deuxième élément constitutif de l'« égalité des dotations initiales » : le Capital d'émancipation.

---

<sup>15</sup> Selon Elster, « I shall refer to *procedures* as the operational version of a principle ». Les *procedures* sont des « practical implementation »

## 1-2 Le Capital d'émancipation

### 1-3-1 Refuser d'opposer Revenu d'existence et dotation d'enjeu universelle

L'idée de base vient des deux auteurs Bruce Ackermann et Anne Alstott dans leur ouvrage « The stakeholder society » (Ackerman & Alstott, 1999) que nous articulons dans notre proposition de l' « égalité des dotations initiales ». Souvent, elle est discutée comme un processus concurrent au Revenu d'existence et matérialisé dans l'idée d'une dotation d'enjeu universelle. Erik Wright par exemple donne dans une analyse des mécanismes de distribution *a priori* que sont la dotation d'enjeu universelle et le Revenu d'existence, une préférence au Revenu d'existence en ce qu'il permet de modifier le rapport de force relativement à l'emploi salarié. Selon lui, un Revenu d'existence généreux et sans condition « ouvrirait aux salariés une option de sortie significative du rapport d'emploi » (Wright, 2003, p. 41) et « transformerait directement le rapport de force dans les relations de classes de la société capitaliste » (Wright, 2003, p. 44). Cette vision des choses que nous interprétons comme une forme de désacralisation de l'unique valeur travail nous interpelle positivement. En effet, le Revenu d'existence peut délier la question du revenu de la simple question de l'emploi et par là même donner à réfléchir sur la valeur du travail. Selon lui, « dans un capitalisme doté d'un système de Revenu d'existence, les gens sont libres de s'engager dans des formes non marchandes d'activité socialement productive, plus exactement des activités productives sans liens avec le marché » (Wright, 2003, p. 44). L'auteur ajoute que des « formes non marchandes d'engagement dans les arts, la culture, la politique et divers types de services à la communauté seraient également facilitées par le Revenu d'existence inconditionnel » (Wright, 2003, p. 44).

Nous adhérons pleinement à cette idée que le dispositif de Revenu d'existence « contribue à un déplacement dans l'équilibre des forces du rapport de classes » (Wright, 2003, p. 44) et donc par une distribution universelle de répondre non seulement à l'idéal de non-stigmatisation d'une classe comme l'aborde Fraser, mais de nourrir le débat autour de l'impératif de non-domination. Enfin, Wright avance un argument pertinent en faveur de la sortie de l'emploi. En effet, un Revenu d'existence (plus qu'une dotation d'enjeu ou universelle) augmente le pouvoir de négociation pour le salarié dans des secteurs où sévissent les bas salaires et les conditions médiocres de travail : « Dans un système de Revenu d'existence sans condition, les possibilités réalistes de sortie des ouvriers à bas salaires

augmenteraient leur pouvoir de négociation avec les employeurs » (Wright, 2003, p. 44). Pour autant, malgré ce point de vue positif en faveur du Revenu d'existence, nous jugeons qu'un mécanisme complexe doit inclure l'idée de Capital d'émancipation. L'idée est simple : la naissance crée l'existence de l'individu. Le revenu doit donc être lié à l'individu dès sa naissance. Mais dans une vision de l'autonomie individuelle, il est pertinent de dire que ce Revenu d'existence ne peut pas être transférable à autrui, les parents par exemple. Nous proposons donc qu'il se capitalise au fur et à mesure pour créer un Capital d'émancipation.

La dotation d'enjeu possède dans ses fondements l'idée d'une mise de départ qui permettrait aux jeunes de bien démarrer dans leurs vies ayant atteint l'âge de raison ou comme Ackerman et Alstott, la maturité économique nécessaire à l'utilisation pertinente de leur somme (80 000 dollars, financés essentiellement par un impôt sur l'héritage et la fortune sources des profondes inégalités et de leur reproduction). Nous proposons une solution mixte réunissant le point fort de cette mise de départ, qui donne une impulsion forte en début d'âge adulte pour réaliser son projet de vie, avec un revenu *a priori* donné à partir de cet âge de maturité (à définir selon les contextes des législations des États). En fait, il convient de dire que l'on considère l'existence comme étant le moment de la naissance et donc d'accepter conséquemment que même nouveau-née ou enfant, l'être humain est un individu bénéficiaire et un citoyen en devenir qui pourra jouir de ses droits au revenu à l'âge de raison légale. De sa naissance à sa majorité, il est difficile de nier que même un enfant n'a pas de répercussions sur son environnement contextuel. Dans ce sens il contribue à modifier le comportement des autres et le monde objectif qui l'entoure. La joie et la manière d'éduquer un enfant et de le voir grandir (dans une vision optimiste des choses) modifie le monde objectif des parents sans aucun doute.

Nous proposons que le revenu soit hypothéqué depuis la naissance jusqu'à sa majorité légale pour être déclenché à ce dernier moment-là. Tout autant qu'« une dotation universelle peut être convertie en allocation » (Van Parijs & Vanderborght, 2005, p. 28), il est possible à notre sens de « concevoir qu'une allocation universelle puisse être hypothéquée pour donner accès à une dotation équivalente » (Van Parijs & Vanderborght, 2005, p. 28). Ce que nous envisageons, réside donc en une hypothèque rendue obligatoire dans l'attente de la construction de l'enfant en adulte. Cette réserve correspond à sa part de ressources égales versées à la naissance sur un compte personnel bloqué qui se libère à la majorité. Au final, le revenu *a priori* ne cesse donc jamais d'être versé de la naissance à la mort, mais se retrouve

hypothéqué jusqu'à la majorité légale pour créer une « impulsion monétaire » importante pour l'entrée dans la vie adulte.

L'« égalité des dotations initiales » se déclinerait donc ainsi :

*Revenu a priori de l'« égalité des dotations initiales » = revenu a priori d'un montant X hypothéqué de la naissance à la majorité (et déclenché à la majorité en tout ou partie) + revenu a priori du même montant X de la majorité à la mort dont la périodicité devient mensuelle.*

Cette « impulsion monétaire » aperiodique couplé à un revenu *a priori* périodique nous permet de combiner les bienfaits des deux systèmes, en garantissant non seulement les bienfaits de la non-domination d'un Revenu d'existence et l'entrée concrète dans un projet de vie avec une « impulsion monétaire » qui ouvre dès lors efficacement le champ des possibles. Nous adaptons ce dispositif au contexte, au système et à la culture française pour en faire une réponse concrète et applicable en direction d'une jeunesse souvent désemparée, en proie à la difficulté de se projeter dans un avenir incertain.

### *1-3-2 « Quand on naît, on est, mais il nous reste à préparer notre existence »*

La naissance consacre l'entrée dans le monde d'un être vivant qui biologiquement évoluera en apprenant à communiquer avec autrui, à conceptualiser, à créer des pensées qui le mèneront vers une existence qui suivant les circonstances heureuses ou malheureuses lui permettront de vivre une *vie bonne* ou non. L'émancipation est au cœur du projet des progressistes depuis toujours, mais il faut bien avouer que le modèle que nous portons dans l'État providence paraît à certains égards à bout de souffle accumulant pour les citoyens des dispositifs souvent peu lisibles, émiettés, empilés et en manque la légitimité politique (souvent par manque d'efficacité). Pour ces raisons, nous devons revenir sur les bases. Nous portons un idéal d'égalité qui est et doit rester notre horizon moral. Comme l'entendent Ackermann et Alstott, « nous sommes arrivés à un point de non-retour : il est une chose de tolérer un fossé entre les idéaux et la réalité, il en est une autre d'autoriser que l'idéal

disparaisse de notre horizon moral » (Ackerman & Alstott, 1999, p. 2)<sup>16</sup>. En somme, nous devons revenir au principe qui guide notre action pour ne pas agir sans principes. L'égalité replacée au cœur des débats, nous devons travailler une proposition qui vise non seulement cet idéal, mais qui répond également à l'idée d'émancipation des individus, à la recherche de ce que nous nommons une « existence bien vécue ».

Les années d'hypothèque du Capital d'émancipation sont inversement proportionnelles au nombre d'années de préparation d'un projet de vie, de l'apprentissage qui nous permet de construire de *justes* « représentations » du monde objectif. Dans un esprit ressourciste, il engage le versement d'une ressource *a priori* pour se réaliser socialement. Mais d'un point de vue capabiliste, le Capital d'émancipation permet aussi pendant le temps de l'hypothèque de construire notamment par l'éducation un projet de vie qui valorise notre propre liberté et d'affirmer nos aptitudes réelles pour nous réaliser dans notre future autonomie. L'impératif est de créer des individus libres sur le plan des ressources et des capacités qui soient aptes à développer leurs aptitudes.

### *1-3-3 Les bénéfices symboliques et réels du Capital d'émancipation*

Orienté de cette manière, le jeune est émancipé par anticipation de la condition socio-économique de ses parents, car il pourra toucher sa *propre dotation initiale*. L'avantage de ce mécanisme est de délivrer une somme qui aura « travaillé » financièrement (en créant des intérêts comme pour une épargne) durant les 18 ans depuis la naissance. Il est à noter que l'ouverture reconnaît symboliquement et monétairement l'existence de l'être humain venu au monde dans une communauté nationale. En France, cela n'a rien d'anecdotique quand nous sommes à la recherche d'une idée qui peut « cimenter socialement » la communauté républicaine. À 18 ans, il pourra prétendre concrètement à mettre en place son projet de vie élaboré au fil des années. L'État se place ainsi comme un *État anticipateur* dans le sens où il agit dès maintenant pour la génération d'après qui subira les bouleversements de l'économie

---

<sup>16</sup> Notre traduction de « We are reaching the point of no return : it is one thing to tolerate a gap between ideals and reality, quite another to allow the ideal to disappear from our moral horizon ».

notamment lié à la perte d'emploi lié à l'automatisation et à la robotisation<sup>17</sup>. La génération d'aujourd'hui voit et subit la lutte – assez inefficace – contre le chômage qui apparaît structurellement déjà bien établi. Les mutations liées à l'emploi salarié doivent être étudiées. Nous n'avons pas le luxe de l'impréparation dans une société qui s'accélère. Le hasardeux terme d'« uberisation de l'économie »<sup>18</sup> oppose pourtant concrètement le choc entre la mutation des modèles économiques et les difficultés de l'action publique d'y répondre efficacement. L'État devient également un *État bienveillant*, car il prend *soin* de la jeunesse qui est la force créatrice du pays et le miroir de notre efficacité socio-économique future. L'État mise alors sur sa capacité de construire une société prospère et sûre et le fait savoir en reconnaissant dès la naissance l'*existence* et l'*égale valeur* des individus.

Enfin, pour unir la communauté nationale autour de valeurs communes de partage, d'entraide et de solidarité, nous proposons que le projet porté dès l'éducation secondaire et plus particulièrement les aptitudes qui auront été acquises tout au long du parcours scolaire soit mis en œuvre à travers l'établissement d'un service civique obligatoire et universel rendu à la nation. Cela devient par conséquent une condition *sine qua non* d'ouverture du compte personnel de la *dotation initiale*. Le futur bénéficiaire montrera ainsi à la société son implication en tant que citoyen en affinant ses connaissances au contact de professionnels. Un parrainage d'expérience complètera la transmission de savoir, savoir-faire et savoir-être entre générations et l'entrée dans la vie active. Nous voyons dans ce dispositif complet une manière de ne plus opposer artificiellement l'utilité sociale et l'utilité économique et au contraire une capacité de les unir dans un nouveau consensus social. Nous entendons cette condition *ex-ante* de la distribution *a priori* comme une sorte de frais de gestion du compte public. L'Etat a géré notre revenu, nous lui accordons une reconnaissance de ce travail en rendant un service à l'ensemble du corps social.

---

<sup>17</sup> Voir pour exemple certaines études prospectives : <http://www.latribune.fr/actualites/economie/union-europeenne/20141110tribee1f37c6b/les-robots-menaceraient-un-emploi-sur-trois-au-royaume-uni.html> et <http://www.4erevolution.com/deloitte-capital-risque-2014/>

<sup>18</sup> Mais de façon plus positive, une réflexion profonde doit être envisagée autour du triptyque suivant : activité, emploi et travail ce qui peut justifier les idées de partage du temps de travail, de reconnaissance du travail non salarié et la mise en place d'un revenu d'existence.

#### **1-4 La défense d'une « existence bien vécue » doit élargir le champ au-delà du monétaire.**

##### *1-4-1 le cas de l'éducation pour préparer l'émancipation*

Nous l'oublions peut-être trop souvent, mais l'investissement social dans l'éducation est une forme non monétaire à notre sens complémentaire de l'idée de Revenu d'existence et de Capital d'émancipation. Il suffit à l'inverse de penser une éducation privée – inégalitaire par essence – pour s'en convaincre. Si certains écarts amènent à des inégalités dans l'éducation aujourd'hui, encore une fois il est alors nécessaire de replacer l'égalité comme horizon moral et d'agir en conséquence que cela soit sur les moyens financiers ou pédagogiques. Pour autant, l'objectif est d'offrir une éducation de qualité et gratuite à des millions de jeunes. Une fois ce constat posé, nous déclinons notre proposition comme suit. Un revenu égal doit être donné à l'ensemble des individus de la naissance à la mort. Dans un premier temps, de 0 à 18 ans s'ouvre un compte individuel public qui hypothèque la somme accumulée et qui devient au fil des mois et des années la *dotation initiale* du Capital d'émancipation). Pendant sa scolarité secondaire, le jeune en formation devra élaborer son projet de vie avec son équipe éducative. Faire équipe pour comprendre le monde d'aujourd'hui, saisir le monde d'après et acquérir les aptitudes et les ressources créatives et intellectuelles nécessaires à son émancipation. Il améliore et approfondit ses « représentations » ainsi que ses capacités fondamentales pour vivre une vie ordinaire au sens de le Blanc. Les jeunes auront aussi une exigence envers ce qui leur est enseigné, car leur avenir est en jeu et pourront avoir les conditions concrètes de la réalisation de leur projet de vie avec ce nouveau droit socio-économique conféré par cette *dotation initiale*. Peut dès lors se mettre en place un cercle vertueux et d'une certaine manière responsable dans le dialogue entre l'enseignant et l'élève. L'Éducation sort du champ monétaire de ce qui est donné pour garantir une « existence bien vécue ». Nous pourrions en dire autant de l'accès aux soins par exemple comme de la défense des services publics nécessaires au développement de nos capacités.

##### *1-4-2 Assurer les capacités d'épanouissement*

Selon Franck von Lenep, « les philosophes et les sociologues sont alors d'un grand secours pour rappeler que la possession matérielle seule, au-delà du point où les besoins élémentaires sont couverts, ne peut répondre aux besoins sociaux, culturels et spirituels des êtres

humains » (von Lennep, 2015, p. 327). Les besoins élémentaires pourraient être dans notre dispositif couverts par le Revenu d'existence. Une réponse aux besoins sociaux et culturels pourrait être anticipée par la construction d'un projet de vie de qualité avec la perspective du Capital d'émancipation. Mais nous comprenons bien que cela ne concerne pas que le revenu en tant que source monétarisé. En prolongement, von Lennep ajoute que la prospérité peut être acquise par la compréhension des « capacités d'épanouissement à l'intérieur de certaines limites (l'échelle de la population mondiale et le caractère fini des ressources écologiques » (von Lennep, 2015, p. 327). Selon lui enfin, « ces capacités d'épanouissement supposent une société dans laquelle tous ont un accès à des droits élémentaires, qui ne peuvent être déterminés que par le débat démocratique, mais dont on sent bien qu'ils ont un socle intangible : la santé physique et mentale, l'espérance de vie, la participation à la vie sociale » (von Lennep, 2015, p. 327). Nous pouvons dans ce cadre y voir une défense des services publics dont la fiscalité finance le fonctionnement et le distribue sous forme non monétaire à chaque individu. C'est une garantie au-delà du monétaire d'« existence bien vécue » en dehors du champ du conversionnisme des *économistes*.

#### *1-4-3 Communs (Commons)*

Au même titre la préservation des ressources naturelles limitées dans un monde fini correspond bien aussi à une garantie d'une « existence bien vécue ». Le but est ici d'éviter l'appropriation et la monétarisation de ce qui apparaît essentiel à la vie et qui doit le rester. L'idée des Communs s'organise comme un au-delà du capitalisme et donc de la vision étreiquée des *économistes* pur et dur qui tendrait à tout marchandiser et qui simplement organisera selon une loi minimale la concurrence généralisée. Le commun en ce sens est un principe politique qui refuse très nettement cette loi minimale, nourrit par des luttes collectives sociales et culturelles contre le capitalisme et l'*économisme*. Il est pluriel et répond tant à la préservation des richesses naturelles du monde matériel comme l'air, l'eau, les fruits du sol (...) qu'à la capacité de communiquer et à agir socialement ou à d'autres formes qui pourraient être décidées collectivement (Dardot & Laval, 2015, p. 192 et ss). Nous n'entrerons pas davantage en matière. Le but est essentiellement ici de montrer que de la pratique sociale peuvent naître de nouveaux droits et que ces nouveaux droits communs peuvent préserver le monde objectif d'une altération qui empêcherait l'individu de se réaliser socialement et de mener une « existence bien vécue ». Il faut imaginer par exemple que si l'eau est considéré

comme un commun, la part utile à l'existence pourrait par la gratuité être une part non monétarisée visant l'« existence bien vécue » sans toucher pour autant à la conversion d'une ressource du Revenu d'existence pour combler cette utilité.

## **E- Conclusion**

Loin de conclure définitivement le chantier que nous avons ouvert pour répondre avec l'« égalité des dotations initiales » à l'objectif d'« une existence bien vécue », nous avons tenté de construire une proposition complexe d'une distribution qui se veut *juste* et *adéquate*. Il est plus que nécessaire aujourd'hui, si l'on prend au sérieux la complexité de l'*individu bénéficiaire* de défendre une distribution *a priori* qui prend en compte tant les ressources que les capacités nécessaires susceptibles de garantir une « existence bien vécue ». Ainsi, nous avons décliné première notre proposition autour d'une forme de Revenu d'existence *juste* car égal et *adéquat* car équitable en regard du contexte des individus dans leur réalité locale. Deuxièmement, nous avons avancé l'idée de Capital d'émancipation qui entend répondre à la possibilité de la construction d'un projet de vie rendu possible notamment par l'apprentissage des aptitudes nécessaires et l'amélioration des « représentations » individuelles sur le monde objectif. Enfin, nous avons posé la réflexion qu'au-delà de la perspective monétaire, la garantie d'une « existence bien vécue » peut et doit s'organiser autour de la défense d'éléments capables de donner à l'individu les capacités fondamentales de vivre sans avoir à « convertir » ses ressources matérielles et monétaires. Ce dernier point étant très large dans son appréciation mériterait une étude complète et à part entière.

## Bibliographie

- Ackerman, B., & Alstott, A. (1999). *The stakeholder society*. New Haven-London: Yale University Press.
- Audard, C. (2009). *Qu'est-ce que le libéralisme ?* Paris: Gallimard, Collection Folio Essais.
- Dardot, P., & Laval, C. (2015). *Commun*. Paris: la Découverte.
- Donzelot, J. (2007). Un Etat qui rend capable. Dans S. Paugam, *Repenser la solidarité - L'apport des sciences-sociales* (p. 87 et ss). Paris: PUF.
- Dworkin, R. (2008). *La vertu souveraine*. Bruxelles: Editions Emile Bruylant.
- Elster, J. (1992). *Local Justice - How institutions allocate scarce goods and necessary burdens*. New York : Russel Sage Foundation.
- Geuss, R. (2008). *Philosophy and Real politics*. Princeton and Oxford: Princeton University Press.
- le Blanc, G. (2007). *Vies ordinaires, vies précaires* . Paris: Seuil, La couleur des idées.
- le Blanc, G. (2011). *Que faire de notre vulnérabilité ?* . Paris: Bayard .
- Mathelier, G. (2011). L'égalité des dotations initiales : une proposition de juste distribution adéquate des ressources socio-économiques. (Thèse de doctorat, Éd.) Genève: Université de Genève. Récupéré sur <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:17221>
- Merleau-Ponty, M. (1947). *Sens et Non-Sens*. Paris: Nagel.
- Morin, E. (2005). *Introduction à la pensée complexe*. Paris: Éditions du Seuil, Collection Points Essais.
- Policar, A. (2015). *Ronald Dworkin ou la valeur de l'égalité*. Paris: CNRS Editions .
- Renault, A. (2013). *Un monde juste est-il possible ?* . Paris: Stock, Les essais.
- Searle, J. R. (1998). *La construction de la réalité sociale*. Paris: Gallimard.
- Sen, A. (2000). *Repenser l'inégalité*. Paris: Editions Seuil, Collection L'histoire immédiate.
- Sen, A. (2012). *L'idée de justice*. Paris: Flammarion, Champs Essais.
- Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2005). *L'allocation universelle*. Paris: La Découverte, Collection Repères.
- von Lennep, F. (2015). La question environnementale est une question sociale. Dans F. Augagneur, & F. Jeanne, *Environnement et inégalités sociales* (pp. 322-333). Paris: La documentation Française.
- Wright, E. (2003). Revenu d'existence, dotation universelle et analyse de classe. Consulté le octobre 09, 2016, sur [https //www.cairn.info/revue-mouvements-2003-2-page-40.htm](https://www.cairn.info/revue-mouvements-2003-2-page-40.htm)

